

PLFSS 2021

Derrière la crise sanitaire un projet libéral



Discuté chaque année à l'automne au parlement, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2021 est arrivé. L'État continue de prendre la main sur l'une des plus belles conquêtes ouvrières, notre Sécurité Sociale, au détriment de la gestion par les assurés eux-mêmes comme à sa création, il y a tout juste 75 ans.

Malgré les beaux discours prononcés par Macron au plus fort de la crise sanitaire, le gouvernement nous livre un PLFSS extrêmement dangereux et inquiétant pour l'avenir de la Sécurité sociale et pour l'ensemble de la population. Sans surprise, la logique de démantèlement de la Protection Sociale est poursuivie, comme dans le cadre de la réforme de l'Assurance Chômage et de celle des retraites.

L'austérité pour les salariés, les demandeurs d'emploi et les retraités. Les profits pour les plus riches,

Ce PLFSS n'est que le reflet des politiques libérales qui nous ont conduit à la crise sanitaire que nous subissons avec pour conséquence une situation économique et sociale désastreuse où les plus riches continuent allègrement à s'enrichir. A l'opposé, de plus en plus de travailleurs, privés d'emploi et retraités s'enfoncent lentement mais sûrement dans l'extrême pauvreté.

Pire, les mesures d'austérité qui caractérisent une nouvelle fois ce PLFSS, n'ont d'autres objectifs que d'affaiblir notre système de protection sociale et de poursuivre un lent mais inexorable glissement vers l'assurantiel et la capitalisation.

C'est d'ailleurs cette direction qui est prise dans le cadre de la création de la « cinquième branche sur la perte d'autonomie », totalement étatisée et sous financée et qui fera à terme la part belle aux assurances privées... Cela présage de la future organisation de la Sécu !!! (Art. 16)

Taxer les assurés sociaux passant aux urgences....

Comme si cela ne suffisait pas, il est également prévu une taxation des assurés sociaux passés par les urgences sans que ce passage ne débouche sur une hospitalisation. C'est la double peine pour l'assuré social. Ne pouvant bénéficier de la permanence des soins de ville, il se tourne vers sa structure hospitalière, dernier recours d'une prise en charge de ses soins. Les assurés les plus fragiles renonceront à des soins indispensables, ce qui aggravera de fait, la dégradation déjà constatée de l'état de santé de la population.

Ponctionner les caisses des organismes de protection sociale complémentaire.

Pour tenter de pallier une situation déficitaire (45 milliards de déficit estimé pour l'année 2020 et 20 milliards, les années suivantes), l'unique et donc injuste mise à contribution des organismes de protection sociale complémentaire ne permettra pas, malgré les 1,5 milliards récoltés, de retrouver l'équilibre. Le manque de recettes est évident il conviendrait d'aller les chercher dans le coût exorbitant du capital.

Baisse de moyens et fermeture de lits se poursuivent

A cela s'ajoute une autre mesure d'austérité de 4 milliards, nommée « mesure de régulation », qui se traduira par une réduction de l'offre et de la qualité des soins.

Et pourtant, les Agences régionales de santé (ARS) continuent à fermer des lits d'hospitalisation. Les personnels de santé sont à bout et le Ségur de la santé largement intégré dans ce PLFSS ne répond ni aux attentes des salariés, ni aux besoins de la population.

Rien non plus pour le personnel de la Sécurité sociale et si peu pour les salariés de l'aide et du maintien à domicile pourtant largement impactés et sollicités pendant la crise sanitaire.

Si cette crise est inédite, nous sommes en droit d'attendre d'autres réponses, à l'opposé de celles imposées par ce PLFSS notamment le transfert de la dette de 13 milliards des Hôpitaux vers la CADES après les 136 milliards de l'ACOSS. Tout cela sera supporté par les salariés et les retraités au travers de la CSG et de la CRDS. Les entreprises, qui vont bénéficier parallèlement de fortes réductions d'impôts dans le cadre du Projet de Loi de Finances, ne seront pas mises à contribution.

Le gouvernement doit revoir d'urgence sa copie,

En tirant par exemple un bilan sur l'impact des 90 milliards d'exonérations et exemptions de cotisations, mais aussi de la transformation du CICE en baisse de cotisations patronales sans aucun effet sur le niveau d'emploi.

Cela passe par la mise en place d'une Sécurité sociale du 21 -ème siècle,

Une Sécurité sociale à 100 % pour la santé, la famille, l'emploi, la retraite et la perte d'autonomie, une Sécurité sociale financée par le salaire socialisé et gérée par les assurés sociaux eux-mêmes...

« Ne parlez pas d'acquis sociaux, dites conquis sociaux, car rien n'est jamais acquis. Le patronat ne désarme jamais » Ambroise Croizat.